

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 02 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un et le deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusé : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. IÑARRA François.
A été nommé comme secrétaire de séance : M. DACHAGUER Peio

Date convocation : 29 octobre 2021

Date d'affichage : 29 octobre 2021

DECISION N° 2 MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ARROSSA POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Nomenclature : 4.1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal à la commune de Saint Martin d'Arrossa en vue d'assurer l'accompagnement des enfants lors du transport scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de cet agent communal et à engager toutes démarches nécessaires à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 02 novembre 2021

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 05/11/2021

Et après transmission en sous-préfecture le 05/11/2021

